

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA13 17207**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2013, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 23 avril 2013 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA13 17207 : Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 1^{er} mai 2013

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement